

Subventions aux associations à caractère social - Première attribution au titre de l'exercice 1993

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission des Affaires Sociales, il est proposé d'attribuer aux associations à caractère social les subventions suivantes :

Associations	Montant demandé	Subventions 1992	1 ^{ère} répartition 1993
Amis de Bellevaux	10 000 F	5 000 F	5 500 F
Amis de l'Hôpital	1 500 F	1 500 F	1 500 F
Antenne Petite Enfance	2 000 F	2 000 F	2 000 F
Association d'Entraide entre les Pupilles de l'État (ADAPASE)	5 000 F	3 800 F	4 000 F
Association des Familles de Besançon (AFB)	17 000 F	14 500 F	10 000 F (acompte)
Associatoin des Familles d'Accueil du Doubs	2 500 F	2 000 F	2 200 F
AFCAR (Association Franc-Comtoise pour l'Accueil des Réfugiés)	5 000 F	6 000 F	2 000 F (acompte)
Association Départementale des Veuves Civiles Chefs de Famille	3 000 F	2 000 F	2 500 F
Association Générale des Intervenants Retraités (AGIR)	5 000 F		(1) 5 000 F
Association Intermed/Bassin d'emploi de Besançon (ASSIB)	25 000 F	12 500 F	15 000 F (acompte)
Besançon AVF Accueil	4 000 F	1 000 F	1 000 F
Centre Régional d'Information des Droits des Femmes (CRIDF)	52 000 F	50 000 F	25 000 F (acompte)
CIMADE - Région Est	1 100 F	1 000 F	1 100 F
Collectif Homosexuel de Franche-Comté (CHOC)	5 000 F	3 000 F	3 000 F
Comité Alexis Danan	3 000 F	3 000 F	3 000 F
CSCV (DSQ)	non précisé	20 000 F	20 000 F
La Distraction des Malades	3 000 F	2 000 F	2 200 F
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)	4 000 F	2 800 F	3 000 F
Foyer des Jeunes Filles	100 000 F	96 000 F	70 000 F (acompte)
Foyer des Jeunes Travailleurs	220 000 F	64 000 F	50 000 F (acompte)
Les Invités du Festin	5 000 F	1 000 F	1 000 F
Le Liseron	2 500 F	2 500 F	2 500 F
Mouvement du Nid	5 000 F	3 300 F	3 500 F
MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)	15 000 F	7 500 F	7 000 F (acompte)
ORPAB (Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon)	135 000 F	103 000 F	acompte de 55 000 F (délib. CM du 18/1/1993) solde : 65 000 F)
La Porte Ouverte	15 000 F	10 000 F	10 000 F

Associations	Montant demandé	Subventions 1992	1 ^{ère} répartition 1993
Service d'Entraide Frédéric Ozanam	15 000 F	7 000 F	7 000 F (acompte)
SOS Amitié	20 000 F	10 000 F	10 000 F
Union Départementale des Associations Humanitaires du Doubs (UDAHD)	30 000 F		(1) 3 000 F
Union Féminine Civique et Sociale (UGCS)	12 000 F	7 000 F	9 000 F
UNAFAM (Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Mentaux)	5 000 F	2 000 F	2 000 F

(1) Association dotée pour la première fois.

Il est rappelé que lors de sa séance du 18 janvier 1993, le Conseil Municipal a attribué au CAL (Centre d'Amélioration du Logement) un acompte de 200 000 F ; le solde de la subvention est différé pour complément d'information.

Les demandes déposées par Solidarité Femmes, l'Aide Humanitaire Alimentaire et le Foyer Comtois du Sourd, sont également différées pour complément d'information.

La CSCV (Confédération Syndicale du Cadre de Vie) n'ayant pas encore chiffré le montant exact de sa subvention de fonctionnement, l'examen de son dossier est reporté à une date ultérieure.

La Commission propose de ne pas donner suite à la demande de subvention de 2 000 F formulée par l'Association «France Terre d'Asile», celle-ci n'étant pas une association à caractère local.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions. En cas d'accord, la dépense, soit 348 000 F, sera imputée sur les crédits disponibles au budget primitif 1993 chapitre 955.9/657 code service 20500.

M. NACHIN : J'ai quelques demandes de précision sur ce que signifie le sigle ORPAB, sur ce qu'est le Service d'Entraide Frédéric OZANAM. Je voudrais aussi connaître les raisons pour lesquelles les subventions pour Solidarité Femmes, l'Aide Humanitaire Alimentaire et le Foyer Comtois du Sourd n'ont pas pu être attribuées.

M. LE MAIRE : Parce qu'on n'a pas les informations nécessaires, c'est indiqué dans le rapport !

M. NACHIN : Elles n'ont pas fait de demande ?

M. LE MAIRE : Ces demandes sont différées pour complément d'informations, Solidarité Femmes, Aide Humanitaire Alimentaire et Foyer Comtois du Sourd, c'est à la page 2 du rapport.

M. NACHIN : D'accord, mais on ne peut pas avoir d'explications plus précises ?

M. LE MAIRE : Leur dossier n'était pas complet. Ils seront donc examinés lors d'une prochaine attribution.

L'ORPAB, c'est l'Office des Personnes Agées de la Ville dont le Président très actif est M. GATT, bien connu.

M. NACHIN : Et le Service d'Entraide Frédéric OZANAM ?

M. LE MAIRE : C'est une association caritative.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.